

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la  
Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

**Objet :**  
04 - Extension  
vidéoprotection  
Rénovation Ecole  
Louis Pergaud  
Demande d'aide  
financière au titre de  
la Contractualisation  
2025

**PRÉSENTS :** Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

**REPRÉSENTÉS :** Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

**ABSENTS :** Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

M. Assad AKHLAFA, rapporteur expose au Conseil municipal que, conforté par le succès de son dispositif mis en place en 2021, le Département a décidé de renouveler son engagement, en instaurant une deuxième génération de Pactes sur la période 2024 – 2026.

Les dispositifs d'aide à l'investissement territorial se déclinent en 6 volets d'aide :

- Le soutien aux Equipements de proximité des communes (<400 000 € HT),

- Le soutien aux Projets d'Investissements structurants, portés par les Collectivités du « bloc communal » (≥ 400 000 € HT),

- La vidéoprotection,

- La politique de l'eau,

- Le soutien à la transition écologique,

- Le soutien au Patrimoine historique bâti.

Pour 2025, la Ville a décidé de déposer deux dossiers :

Objet :  
04 - Extension  
vidéoprotection  
Rénovation Ecole  
Louis Pergaud  
Demande d'aide  
financière au titre de  
la Contractualisation  
2025

**- Dans le cadre du soutien aux équipements de proximité –**

**- Rénovation Ecole Louis PERGAUD**

L'école Louis Pergaud accueille 146 enfants (dont 56 en maternelle). Elle est composée de 2 bâtiments d'âge différent. Le premier, plus contemporain, date de 1990, le second de 1972 sera au cœur du programme de rénovation.

Le programme de rénovation porte, en grande partie, sur le thermique (isolation par l'extérieur, ventilation double flux, changement de chaudière, ...) mais aussi sur l'éclairage (LED), l'accessibilité, la sécurité (contrôle d'accès, PPMS), les peintures et les sols ainsi que les aires de jeux.

Le coût estimé des travaux s'élève à 1 235 000 € HT.

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Travaux	1 235 000 €	REGION AUVERGNE RHONE-ALPES 40 %	494 000 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	150 000 €
		Autofinancement Ville d'Oyonnax	591 000 €
TOTAL	1 235 000 €	TOTAL	1 235 000 €

**- Dans le cadre de la vidéoprotection -**

La Ville d'Oyonnax a décidé de poursuivre l'action engagée précédemment sur la vidéoprotection avec l'installation de 12 caméras dômes en haute définition identiques à celles déjà installées. Plusieurs secteurs ont été stratégiquement choisis, car faisant l'objet régulièrement d'actes délictueux ou de débordements nécessitant l'intervention de la Police Nationale et Municipale.

Le montant estimé s'élève à 360 577.46 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Génie Civil	140 942.66 €	Conseil départemental 15 %	54 086.62 €
Caméras	219 634.80 €		
		Autofinancement	306 490.84 €
TOTAL	360 577.46 €		360 577.46 €

Objet :  
04 - Extension  
vidéoprotection  
Rénovation Ecole  
Louis Pergaud  
Demande d'aide  
financière au titre de  
la Contractualisation  
2025

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la Commission des finances,

Pour l'extension vidéoprotection: Adoption à la majorité par 33 voix pour  
et 1 contre (groupe "Oyonnax en commun »),

Pour la rénovation Ecole Louis Pergaud : Adoption à l'unanimité,

-Décide de solliciter le Conseil départemental dans le cadre de la  
contractualisation 2025 pour les deux opérations mentionnées ci-  
dessus.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1  
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 30 AVR. 2024  
- par sa publication le 30 AVR. 2024

Le Maire